

premier verbalement et le second par écrit, lui signifiant qu'elle cheminait sur un terrain dangereux. Il semble, cependant, que la politique arrêtée du journal est de publier tout ce qui est de nature à porter les gens à ne pas collaborer à l'effort de guerre canadien.

Le Gouvernement s'est montré très patient à l'égard de cette feuille, vu que la *Canadian Tribune* cherchait à créer l'impression qu'elle est un organe ouvrier de gauche ayant sincèrement à cœur les intérêts des ouvriers syndiqués, la sauvegarde des libertés civiles et le bien-être des masses. Le Gouvernement est résolu de préserver la liberté de la presse dans la mesure où elle ne vient pas en conflit avec les règlements concernant la défense du Canada. Il ne tient pas du tout à étouffer la critique sincère et c'est pour cela qu'il a toléré la publication dans la *Canadian Tribune* de maints articles repréhensibles. J'ai sous la main l'un des derniers numéros de ce journal, celui du 1er février 1941. Je n'en donnerai pas lecture, mais il renferme des citations de discours prononcés par un certain membre de la Chambre des communes.

En voyant l'importance récemment donnée par ce journal à des articles qui, de toute évidence, sont d'inspiration communiste, et en songeant à l'ensemble de son programme, le Gouvernement en est venu à la conclusion que la tolérance exercée jusqu'ici à l'endroit de cette feuille n'était plus de mise. La suspension, et non la suppression de ce journal, permettra à ceux qui le publient de prendre les moyens d'en faire ce qu'il prétend être: "Un journal d'opinion démocratique". Il y a lieu d'établir une distinction bien nette entre subversion et critique, et nous serions mal venus de permettre à des ennemis jurés de tous les principes démocratiques de poursuivre leur œuvre de destruction en invoquant à faux le privilège démocratique que confère la liberté de parole.

(Sur la motion de M. Green la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

CONGRÈS DE LA JEUNESSE CANADIENNE

DESCENTE DE LA ROYALE GENDARMERIE À CHEVAL
CHEZ LE SECRÉTAIRE MONTRÉALAIS

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'ai communiqué avec le quartier général de la Royale gendarmerie à cheval, à Montréal, au sujet de la question posée, ces jours derniers, par l'honorable représentante de Battleford-Nord (Mme Nielsen). Voici la réponse:

1. Les membres de la Royale gendarmerie à cheval, de concert avec la police montréalaise, ont perquisitionné, le 12 février, à la demeure de Jack Brierly, en vertu d'un mandat de perquisition émis par le juge Marin. Cette perquisition avait pour objet de découvrir l'origine de certaines publications communistes insidieusement et largement diffusées dans Montréal. Le Congrès de la jeunesse canadienne n'a pas encore été proscrit en vertu des règlements concernant la défense du Canada, et la perquisition ne visait pas le Congrès de la jeunesse canadienne, mais bien Jack Brierly. Nous avons saisi des documents importants.

2. Nous avons perquisitionné en vertu d'un mandat spécifiquement émis à cet effet.

LOI DES VIANDES ET CONSERVES ALIMENTAIRES

INSPECTION ET CLASSEMENT DU HOMARD DE CONSERVE—AJOURNEMENT POSSIBLE DE LA MISE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): J'aimerais à poser une question au ministre des Pêcheries (M. Michaud). Le *Feuilleton* porte, sous la rubrique "Mesures du Gouvernement" au n° 7, la deuxième lecture du bill n° 14, visant à modifier la loi des viandes et conserves alimentaires (poissons et coquillages). Je veux appeler l'attention du ministre sur le compte rendu d'une réunion tenue à Amherst (Nouvelle-Ecosse) le 25 février, à laquelle assistaient presque tous les membres de la succursale des Provinces maritimes que compte la division des conserves de l'Association des manufacturiers canadiens. On y a adopté un vœu tendant à déclarer que l'industrie du homard n'aurait pas le temps voulu d'ici la prochaine campagne de mise en conserve de s'adapter aux changements projetés, en raison surtout de la tension provoquée par la guerre.

Je prie le ministre de nous dire s'il est au courant de cette résolution et s'il a quand même l'intention de proposer le projet de loi au cours de la présente session. Si le bill est adopté, en retardera-t-on la mise en vigueur afin de permettre à l'industrie de s'adapter aux changements proposés? Je crois que l'on s'est accordé pour affirmer à la réunion en question que les changements étaient opportuns mais qu'on ne devrait pas les effectuer immédiatement. Qu'en pense le ministre?